



Paris, le 09 janvier 2014

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

En 2011, votre prédécesseur a instauré une indemnité ECLAIR, composée d'une part fixe mensuelle et d'une part modulable (de 0 à 2400 €) liée à des activités spécifiques, versée annuellement en fin d'année.

Une enquête menée par vos services a révélé que « *selon les académies, la répartition de la part modulable s'est faite de manière hétérogène et a donné lieu à des résistances dues au fait que le mode de répartition a été jugé arbitraire par certains personnels...* ». De plus, son versement a donné lieu à des inégalités de traitement entre les femmes et les hommes, le montant moyen pour les premières étant de 492 Euros annuels quand il a été de 544 Euros pour les seconds.

A l'époque, nous avons contesté ce dispositif générateur d'inégalités. Ce sont bien tous nos collègues exerçant en éducation prioritaire qui s'investissent au quotidien pour la réussite des élèves. Une même reconnaissance financière doit donc être la règle. Car de fait, l'introduction d'un élément de rémunération créant des disparités de traitement entre des collègues, ayant participé à l'élaboration de projets communs conduit à un sentiment d'injustice. A juste titre, elle est perçue comme arbitraire et fragilise la cohésion des équipes, condition indispensable à la réussite de tous les élèves, en particulier dans les quartiers les plus difficiles. D'après une récente enquête de la FSU, près des deux tiers des collègues pensent que cette part variable crée de la division dans les équipes.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'intégrer cette part modulable à la part fixe, afin de mettre un terme aux inégalités entre les enseignants d'une même école, d'un même réseau ou d'un même département. L'indemnité versée doit être la même pour tous. Nous estimons également que, l'ouverture du chantier sur l'éducation prioritaire, doit donner lieu à une revalorisation de l'indemnité de tous les enseignants affectés en éducation prioritaire, qu'ils soient en Eclair ou en RRS.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR